

Conseil d'administration Séance plénière n° 285

du 25 avril 2025

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

Liste de diffusion	1
Ordre du jour	4
Projet de procès-verbal	5
Liste de présence	20

Conseil d'administration

Vendredi 25 avril 2025

de 15h à 16h

uniquement en distanciel (zoom)

<https://aesn-fr.zoom.us/j/94697338117>

ID de réunion : 946 9733 8117

Ordre du jour

PROGRAMME

Mise en œuvre du 12^e programme

- Enveloppes prévisionnelles pour les mesures agricoles de lutte contre les pollutions diffuses

OUVERTURE DE LA SEANCE

Mme la Présidente :

Bonjour toutes et tous. Je remercie tous les administrateurs de leur présence. Je remercie nos amis, M. Noyau et Mme Schaepelynck, dont c'est le dernier conseil d'administration. Je passe la parole à M. Morard pour l'appel.

M. Morard procède à l'appel des membres présents.

Mme la Présidente :

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, je vais vous donner quelques éléments d'actualité. Puis, je proposerai à M. Burlot, s'il le souhaite, d'en dire aussi quelques mots.

La ministre Agnès Pannier-Runacher a réuni ce mercredi les présidents des comités de bassin et les présidents des conseils d'administration des agences de l'eau. Cela a été, pour elle, l'occasion d'aborder principalement les trois points que sont sa vision sur la politique de l'eau, la situation des agences et les modalités d'organisation de la conférence de l'eau.

Concernant la politique de l'eau, la ministre a redit, avec conviction, son attachement au modèle français de la gouvernance de l'eau, ce qui, je pense, n'est pas inutile dans le contexte actuel de remise en cause d'une façon générique, pas seulement des agences de l'eau mais des agences de l'Etat en général. C'est bien que le gouvernement réaffirme son attachement à cette modalité d'organisation de la politique de l'eau depuis 60 ans avec les comités de bassin et les agences.

Elle a aussi réaffirmé son attachement au plan Eau et à l'ambition qu'il porte. Le plan Eau a permis d'augmenter les plafonds de recettes et de dépenses. Il a aussi permis, parfois avec douleur, de réformer les redevances pour envoyer un signal pris. Le plan a également permis d'encourager des 12^e programmes volontaristes.

Elle a exprimé de manière claire sa prise de conscience des difficultés. Elle indiquait, par exemple, être consciente que le maintien des plafonds de dépenses pouvait être une entrave même si de fait, aujourd'hui, ce plafond de dépenses n'est pas bloquant pour nous puisqu'il a été ajusté aux dépenses du 12^e programme.

Elle a redit aussi qu'elle avait conscience que les redevances, telles qu'elles ont été réformées par la loi de finances 2024, pouvaient avoir un impact pénalisant pour certaines entreprises, en particulier dans notre agence pour les industriels de l'agroalimentaire et en particulier, mais pas que, pour la région Bretagne. Elle a indiqué que des solutions étaient en cours de réflexion.

Elle a exprimé le fait que les ponctions qui vont être opérées sur la trésorerie des agences de l'eau au nom de notre effort collectif de rétablissement des comptes de la nation pouvaient avoir quelque chose de difficile pour certaines agences.

Elle a évoqué la baisse du plafond d'emploi qui est assez faible malgré tout pour nous. Elle a redit qu'elle était consciente que l'impact de la hausse des MAEC et des CAB sur le budget des agences était significatif, tout en indiquant qu'elle souhaitait relancer la discussion sur la redevance pour pollutions diffuses qui avait été suspendue par Elisabeth Borne.

Puis – je crois que c'est le plus important mais je vais donner tout de suite la parole à M. Burlot –, elle a tout à fait compris qu'il y a un problème d'équilibrage dans les forces et les faiblesses des différentes agences de l'eau. Elle a dit qu'il y avait quelque chose à faire pour mieux équilibrer les ressources des différents bassins, ce qui est un de nos problèmes principaux par rapport aux autres agences.

M. Burlot, si vous voulez dire quelques mots de la réunion avec la ministre à laquelle vous avez participé mercredi.

M. BURLOT :

Je partage évidemment les propos de Mme la Préfète. Nous sommes dans un contexte financier extrêmement compliqué. Nous avons mené un travail collectif depuis quelques mois ensemble, avec Mme la Préfète et M. le Directeur, auprès du ministère de la Transition écologique pour

expliquer la situation de Loire-Bretagne au regard d'un certain nombre de péréquations financières que nous avons vécues. Pour la première fois, j'ai entendu la ministre, Mme Agnès Pannier-Runacher, nous dire qu'elle allait travailler le sujet et qu'elle était très attentive à la situation de Loire-Bretagne.

Je l'ai plutôt pris comme une vraie considération des difficultés financières un peu particulières de notre bassin au regard des enjeux de la transition, des mesures environnementales et climatiques et de la répartition des 100 M€ d'EDF. Elle a cité tout cela et c'est ce que je veux retenir positivement.

Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues, en vous souhaitant un bon conseil d'administration.

M. OBLED :

Autour de la table, il y avait les présidents de conseil d'administration ou leurs représentants et les présidents des comités de bassin. Le terme qu'a employé la ministre, qui était assez fort, était la notion de rééquilibrage. Elle a été interrogée par les présidents des comités de bassin des autres bassins. Dans sa réponse, elle a confirmé ce mot en disant qu'il y avait encore un travail à faire pour regarder les modalités, en citant Loire-Bretagne en début de son propos.

Mme la Préfète :

Je voulais maintenant vous faire un petit point d'actualité à deux voix avec M. OBLED sur la situation budgétaire du pays que nous connaissons et comment cela se traduit concrètement pour nous, pour les agences en général et pour Loire-Bretagne en particulier.

Nous venons de recevoir notre feuille de route budgétaire pour les agences. Au titre de la solidarité nationale, cette ponction va être opérée sur la trésorerie de toutes les agences. Pour Loire-Bretagne, cela va se traduire par un prélèvement de 11,3 M€. C'est une ponction limitée par rapport à d'autres agences parce que l'agence Loire-Bretagne a très bien géré sa trésorerie – j'en remercie d'ailleurs le directeur général, le directeur général adjoint et toutes les équipes de l'agence –, si bien qu'elle ne pouvait pas être écrêtée dans les mêmes proportions que d'autres qui avaient des réserves plus importantes.

Néanmoins, il va falloir contribuer à cet effort national à hauteur de 11,3 M€, ce qui pose la question de la soutenabilité de notre budget dans le temps, plus exactement d'ici la rentrée de septembre. Il ne faut pas que nous ayons des stop-and-go pour ne pas casser les dynamiques qui sont en cours dans les territoires. Pour cela, le directeur général va jouer un peu sur les manettes du calendrier de versement des subventions.

M. OBLED :

Tout a été dit. Il y a deux parties. Soit c'est une ponction à raison de la trésorerie plus haute que certains pouvaient avoir. Nous ne sommes pas concernés. Les plus concernés sont Artois-Picardie et Adour-Garonne. Ce sont les deux seules agences qui contribuent pour moitié des 130 M€. Cela fait une somme conséquente pour elles.

Soit c'est un rabotage du 12^e programme au prorata de ce qui était prévu. Comme Mme la Préfète l'a dit, c'est un peu plus de 11 M€ pour nous. Cela a beau être un rabotage du 12^e programme, c'est quand même quelque chose qui est prélevé sur la trésorerie. Pour cela, il faut que nous augmentions la trésorerie parce qu'en bons élèves que nous sommes, nous avons effectivement une trésorerie la plus basse possible.

Comme vous le savez, notre trésorerie fluctue au cours de l'année. Traditionnellement, elle descend au printemps pour remonter à l'été. Là, nous sommes vraiment dans le creux. Au moment de la ponction envisagée, c'est-à-dire en juillet, cela n'aura pas assez remonté pour avoir 11 M€ disponibles sans mettre en danger l'agence.

Pour que ce soit le plus indolore possible – même si au final ça le sera –, l'idée est de piloter la trésorerie. Ce que nous allons faire, et ce qui a déjà été fait par le passé, c'est ne plus payer à notification des aides mais au démarrage des travaux. Cela, bon an mal an, nous fait gagner six mois. Les collectivités concernées seront impactées mais faiblement parce qu'elles recevront l'aide

un petit peu plus tard que ce qu'elles avaient l'habitude d'avoir ces dernières années. Cela dit, elles ont déjà connu cette situation, donc normalement, il ne devrait pas y avoir de problème. Nous transférons l'effort de trésorerie finalement vers les collectivités bénéficiaires. Cela nous permet, à ce stade, de ne pas amputer notre capacité d'accompagnement des différents acteurs.

Mme la Préfète :

Je ne le dirais pas exactement comme cela. Elles vont percevoir un acompte quand elles vont commencer les travaux. Je n'ai pas l'impression que nous transférons notre difficulté sur les collectivités, j'ai plutôt l'impression qu'on leur évite de faire de la trésorerie à notre place.

M. OBLED :

C'est vrai. J'aurais même dû le dire encore plus positivement : avant, elles avaient les sous bien avant, ce qui leur permettait d'avoir de la trésorerie supplémentaire. Là, nous ne donnerons l'acompte qu'au moment des travaux où elles en ont vraiment besoin.

Mme la Préfète :

Avant d'aborder avec vous la question des modalités d'organisation de la conférence de l'eau puisque ce point était aussi abordé et débattu avec la ministre, je donne la parole à M. Doron qui l'a demandée.

M. DORON :

Je voudrais, au-delà des aspects conjoncturels, intervenir avec la mémoire de l'histoire des précédents prélèvements, notamment sur le fait qu'en qualité d'administrateurs, nous avons été nombreux, de différents horizons, à rappeler que le fait que l'on nous conditionne en matière de trésorerie et de fonds de roulement allait nous poser des difficultés à l'avenir.

Force est de constater qu'aujourd'hui, nous sommes un peu au pied du mur, certes de manière conjoncturelle par rapport à l'effort de solidarité pour lequel l'agence de l'eau est appelée à participer eu égard à la situation budgétaire de notre pays.

Pour autant, et quand bien même nous avons, en bons petits soldats, cédé aux chantres des injonctions qui nous avaient été faites à l'époque de diminuer la trésorerie – et par voie de conséquence le fonds de roulement induit –, nous constatons qu'aujourd'hui, nous sommes un peu à la croisée des chemins, avec deux courbes qui se croisent et qui vont nous mettre, malgré tout, devant des difficultés à pouvoir soutenir l'action dans les territoires.

J'en veux pour preuve les inquiétudes qui ont été rappelées il y a quelques jours par un de mes collègues, des inquiétudes que nous partageons, notamment sur le fait que si d'aventure nous étions obligés de réduire la voilure, ce qui va être le cas de toute façon, cela va impacter les dynamiques territoriales, mais aussi un certain nombre de contrats et d'actions qui étaient portés dans les territoires. Je pense en particulier aux futurs accords de territoire.

En tout cas, sans être Mme Irma, nous avons su, en tant qu'administrateurs, lire dans la boule de cristal les difficultés que cela pouvait occasionner d'être à un niveau de trésorerie aussi faible que celui qu'on voulait nous imposer à l'époque.

Mme la Présidente :

En même temps, si nous avons plus de trésorerie, nous aurions été plus écrêtés.

M. MARQUES :

Je voulais juste exprimer mon opposition, en tant que représentant du personnel, à la réduction de postes qui continue après que cela ait été, certaines années, augmenté puis stabilisé.

Je rappelle aussi que dans le contexte local, le ministère est en train d'imposer puisque ce n'est pas une négociation. Il informe à la fois les directeurs généraux et les représentants du personnel des six agences et de l'OFB que le système de prime va être entièrement modifié pour tous les

contractuels, c'est-à-dire 86 % du personnel de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et que cette modification n'est pas du tout à la hauteur de ce que nous attendions. Cela va bloquer globalement les augmentations de rémunération sur la base des primes pour beaucoup de contractuels.

Nous n'avons pas le détail. Aucune organisation syndicale n'a pu discuter quoi que ce soit. Il y a eu une réunion il y a quelques semaines où l'on nous a dit que « cela va se passer comme ça ». Ensuite, il y aura une réunion dans deux semaines où nous aurons probablement les décrets qui disent « voilà comment cela va se passer ». Puis, cela va être voté.

La quasi-totalité des organisations syndicales, dont la mienne, s'oppose à ce que ce soit considéré comme une information et non pas une négociation que nous attendions depuis des années.

Mme la Présidente :

C'est noté. M. Obled veut-il intervenir par rapport à cette prise de parole ?

M. OBLED :

Non parce que c'est quelque chose qui est en cours. Je pense que les uns et les autres avaient une attente en la matière. Les instances se sont exprimées à plusieurs reprises là-dessus, les représentants du personnel mais aussi les directrices et les directeurs généraux des agences, pour rouvrir le dossier de requalification du quasi-statut et tout ce qui va avec. C'est quelque chose qui est désormais ouvert, avec des échanges qui sont en cours au niveau national. Je ne vais donc pas préjuger de ce qui se dira. Une première réunion a eu lieu. D'autres arriveront. Les remarques des organisations représentant le personnel en Loire-Bretagne sont les bienvenues, tout comme celles des autres agences.

M. DEGUET :

Je reviendrai tout à l'heure sur toutes les questions PSE, CAB, etc. Sur cette question de la trésorerie, ce qui est intéressant – et je trouve que M. OBLED a bien fait de le faire remarquer –, c'est que ce n'est pas uniquement une taxation sur la trésorerie. Il s'agit d'un transfert d'argent qui a été prélevé sur les politiques de l'eau, avec des redevances affectées qui vont passer dans le budget général. C'est quelque chose qui met en cause précisément le statut des agences de l'eau.

J'entends bien, Mme la Présidente, que la ministre est extrêmement attachée aux agences mais ce serait bien qu'elle soit aussi attachée au financement des agences et que l'on ne prenne pas des redevances « eau » suivant le principe de « l'eau paie l'eau » pour dégager des sommes qui s'en vont sur d'autres budgets ou des budgets généraux.

Vous comprenez que je suis en train d'anticiper sur ce qui va se passer sur les PSE tout à l'heure. En l'occurrence, on nous dit que c'est de la trésorerie mais ce n'est pas de la trésorerie. C'est bien un prélèvement sur le 12^e programme en tant que tel, donc c'est bien pris sur les ressources directement. Ce ne sont pas des mesures de bonne gestion, c'est du prélèvement pur et simple.

Mme la Présidente :

J'ai évoqué la trésorerie pour dire que comme elle a été bien gérée, le prélèvement a été moindre.

Pour ce qui est du prélèvement sur le 12^e programme, vous avez absolument raison. Cela étant, c'est la question de la solidarité nationale pour redresser les finances de l'Etat. Effectivement, vous pouvez le regretter. Vous pouvez dire que ce n'est pas normal. J'entends votre argument. Toutefois, la question est de savoir si chacun fait un effort pour aider le pays à sortir de ses 3,3 Md€ de dettes qui lui coûtent désormais plus cher que le ministère de l'Education nationale.

Mme HAAS :

Je voulais intervenir en ma qualité d'élue de collectivité. J'entends ce détail de percevoir un acompte quand les collectivités commencent leurs travaux. Cela paraît tomber sous le sens. Le problème avec tout cela, c'est cette espèce de lissage appelé DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel prévu par la loi de finances 2025) qui vaut aussi pour les collectivités, en même temps que de nombreuses injonctions qui sont faites puisque nous devons apporter de l'eau

potable de qualité. Nous devons travailler sur les PFAS. Nous devons travailler sur les problématiques de pollutions diffuses. Nous devons travailler sur les subventions fondées sur la nature, sur l'adaptation des territoires...

Bref, je comprends que l'on puisse, sur la feuille, dire que c'est normal. Je regrette toutefois, en tant que représentante des collectivités, que nous ayons de moins en moins de moyens pour faire face à nos obligations. Comme les gens avant moi l'ont répété, l'eau paie l'eau. Nous sommes censés travailler sur ce sujet qui va être un sujet de résilience de tout le territoire. Il s'agit de toutes nos activités. Nous l'avons vu quand nous avons eu la présentation de ce qui se passe sur Adour-Garonne où ce qui est prévu dans 20 ans semble très grave.

Je comprends la solidarité nationale. Je l'entends. Je dis juste que comme ce qui se passe avec l'AEP en général, nous allons être ponctionnés plusieurs fois parce que nous, les collectivités, sommes déjà dans cette histoire de solidarité nationale. En plus, nous avons cette injonction – Dieu merci d'ailleurs – d'offrir une eau de qualité avec tout ce qui va avec. Si nous avons des contraintes budgétaires encore plus fortes, vous imaginez que ce ne sera pas fait, ou que ce sera fait mal, ou que ce sera fait plus tard. Nous voyons ce qui se passe avec les gaz dans les tuyaux. Finalement, c'est la santé des Français qui est mise en danger.

Mme la Présidente :

Vous avez raison, madame. Les attentes à l'égard des collectivités sont très élevées. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'exigences. Les contraintes sur l'eau sont de plus en plus fortes, avec la recherche de nouveaux polluants, les coûts de la potabilisation, les changements de réseaux... Tout cela est exact. Certes, cela ne va pas vous consoler totalement mais je voudrais quand même rappeler que les collectivités, dont la vôtre, qui sont soumises au DILICO verront la somme qui leur aura été prélevée restituée sur trois ans moins 10 %. Vous allez donc retrouver des marges.

M. NOYAU :

J'étais hier à la commission des aides et en groupe de travail « redevances ». 11 M€, ce n'est pas beaucoup mais pour Loire-Bretagne, ça l'est. On cherche des petits millions par ici, par là. En l'occurrence, il va falloir trouver 11 M€ de plus. Mes bras m'en tombent. Je comprends qu'il faut redresser les comptes de la nation et que nous allons droit dans le mur. Cependant, la réalité des choses est qu'il va falloir prélever plus pour financer ces 11 M€.

Mme DAVAL :

Effectivement, on nous prélève 11,3 M€ alors que nous avons déjà 22,7 M€ à chercher pour pouvoir répondre à nos ambitions sur le 12^e programme. Nous avons exprimé à tour de rôle hier, en groupe de travail « redevances », nos difficultés par rapport à une hausse supplémentaire qui nous est demandée. Là, cela fait encore plus. Je comprends la solidarité. Je comprends beaucoup de choses. Cependant, cela devient compliqué pour l'ensemble des usagers.

M. BRIDET :

On voit bien là, en termes de stratégie et d'histoire même, qu'il s'agit de choix. Face à un mur financier que nous comprenons tous, c'est juste un coup de rabot unilatéral sur toutes les politiques. On aurait pu penser que sur des questions aussi stratégiques, puisqu'elles engagent l'avenir en termes d'alimentation et de santé publique, il y a vraiment des choses qu'il ne faut plus tarder à engager.

Plus fortement encore, il y a cette déception qui est due, selon moi, à un manque de vision. La vision amène, à un moment donné, à discriminer ceux qui doivent contribuer, ceux qui peuvent être diminués et ceux qui doivent être sanctuarisés au même titre que l'hôpital public. Cette vision de politique globale devrait vraiment s'exprimer dans ces moments de crise où l'on devrait comprendre comment le gouvernail est tenu. En l'occurrence, ce n'est pas au rendez-vous. C'est décevant, sachant que nous sommes en capacité, dans notre agence, dans notre bassin, de bien utiliser les sommes qui sont prélevées pour l'intérêt général.

Mme la Préfète :

Je m'engage à faire remonter vos réactions à qui de droit. M. le Président du comité de bassin va dire un mot sur la façon dont la conférence de l'eau pourrait s'organiser.

M. BURLOT :

Nous ne sommes plus tout à fait dans le même état d'esprit initial des redevances. C'est le fruit de plusieurs années de fonctionnement.

Ce que je retiens surtout, mes chers collègues – et cela ne joue pas à notre avantage –, c'est que Bercy a calculé qu'en fin d'année 2024, il y avait 500 M€ de trésorerie dans les caisses des agences de l'eau. Certes, Loire-Bretagne était peu concernée mais il restait 500 M€. Au moment où l'on dit qu'il n'y a pas d'argent, vous imaginez bien que Bercy, qui est à la recherche permanente de solution, l'a remarqué.

J'ai dit à mes collègues des autres bassins que c'est aussi cela qui nous met en difficulté. L'argent des redevances nous rapporte 2 Md€ par an, dont nous n'utilisons quasiment pas les 25 %. C'est la réalité aujourd'hui. Il ne faut pas non plus se mettre en difficulté tout seul. Loire-Bretagne a fait le travail. Je vous en remercie. Mes remerciements vont aussi à la direction parce qu'il est important que nous puissions dépenser l'argent pour lequel nous avons des dotations.

Vous avez vu le débat actuel sur les agences. Il est très compliqué. L'Etat cherche 40 Md€ dans le prochain budget. Là, nous ne sommes plus du tout sur l'année 2025. Je crains ce qui pourrait se passer demain. Il faut que tous, collectivement, nous prenions la mesure que l'Etat est aujourd'hui en très grosse difficulté. Toutes les organisations politiques aujourd'hui ont bien conscience que cela ne peut pas continuer sur un état de dette pareil.

Concernant la conférence nationale, tous les arbitrages ne sont pas encore donnés. J'ai beaucoup insisté pour que nous gardions la cohérence hydrographique. C'est un des points importants de la loi sur l'eau de 1964. Il faut que les comités de bassin et cette démocratie participative de l'eau puissent continuer à fonctionner.

J'ai cru comprendre qu'on allait effectuer ce travail avec les régions, lesquelles ont des compétences majeures de développement économique et d'aménagement du territoire. C'est plutôt une bonne nouvelle. On va parler de gouvernance. On va parler de financement. Il y a la position du MTE. Il y a la position du Premier ministre. Tout cela n'est pas encore totalement arbitré. Dès que nous aurons les informations, je les ferai passer aux uns et aux autres lors d'un prochain comité de bassin.

Mme ROUSSET :

Pouvez-vous nous expliquer un petit peu plus cette histoire de gouvernance avec les régions ?

M. OBLED :

La ministre a indiqué que la conférence sera lancée prochainement et qu'elle sera pilotée par le Premier ministre qui l'a annoncée. Elle serait envisagée à l'échelle des bassins en faisant intervenir tous les territoires, ce qui comprend l'échelon départemental et l'échelon régional sur lequel elle a insisté.

Il y aura un copilotage entre préfets de bassin et préfets de comité de bassin. L'idée est de faire phosphorer les équipes et les territoires autour des sept thématiques que nous avons présentées en comité de bassin à Limoges la dernière fois, puis de faire remonter tout ce qui sera produit au niveau du comité de bassin qui en fera à la fois une synthèse et un commentaire de la synthèse. Le comité de bassin, à son tour, fera remonter au Comité national de l'eau qui fera la synthèse des synthèses.

L'idée est d'avoir une subsidiarité pour que des territoires, nous ayons des propositions concrètes sur chacune des sept thématiques, qui auront été analysées, synthétisées et augmentées chaque fois. Elle a bien précisé que ce n'était pas un nouveau Varenne de l'eau, que ce ne sont pas de nouvelles assises. C'est une conférence autour des sept thématiques. Elle a insisté sur des thématiques qu'il ne faut pas oublier, notamment le littoral, le grand public et la manière dont il doit

s'emparer des sujets de l'eau, en laissant pas mal de marges de manœuvre à chacun des bassins pour essayer d'organiser les choses au mieux.

Au niveau national, il y aura un comité de pilotage qu'elle présidera et qui réunira des parlementaires, des représentants des fédérations diverses et variées de collectivités pour le déroulement optimal de cette conférence qui va se passer, à partir du lancement dans les semaines qui viennent, jusqu'au mois de novembre. Il faudra que ce soit finalisé en octobre pour Loire-Bretagne, ce qui va nous faire réfléchir aux dates qui étaient prévues du comité de bassin.

Mme la Présidente :

Ce sera l'occasion de mettre sur la table les difficultés structurelles et les enjeux qui vont en s'accroissant comme l'a souligné Mme Haas.

S'il n'y a pas d'autres interventions sur cette question de la conférence de l'eau, je reviens au point inscrit à notre ordre du jour qui porte sur les enveloppes prévisionnelles du 12^e programme pour les mesures de lutte contre les pollutions.

**MISE EN ŒUVRE DU 12^E PROGRAMME
ENVELOPPES PREVISIONNELLES POUR LES MESURES AGRICOLES DE
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES**

Point « programme » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

C'est un sujet majeur auquel nous sommes tous attachés puisqu'il faut que nous progressions dans la reconquête de la qualité des masses d'eau.

Avec M. Burlot, M. Obled, Mme Jorissen, M. Brûlé et M. Choumert, nous nous étions pas mal mobilisés, pour ne pas dire beaucoup, depuis le mois de novembre dernier pour obtenir des ministres la possibilité de diversifier nos leviers d'action.

Je rappelle le point de départ qui était le nôtre. Nous avons programmé, pour l'année 2025, 54,4 M€ sur MAEC-CAB. Ces 54,4 M€ se décomposaient en 15,2 M€ pour les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et 39,2 M€ pour la conversion à l'agriculture biologique (CAB). C'était notre vision de départ.

L'expression des besoins, telle qu'ils ont été recensés par les DRAAF et consolidés par la DRAAF de bassin, Mme Jorissen et ses équipes, a fait état d'un besoin différent qui s'élève à 38,5 M€ – nous sommes assez loin de la vision que nous avions au départ – qui se décompose en 13,2 M€ pour la CAB et 25,3 M€ pour les MAEC.

L'étape 2 était de tenir compte de la réalité des besoins.

En mars dernier, lors de notre dernier conseil d'administration, nous avons déjà voté le transfert de 10,2 M€ de la CAB vers les MAEC pour couvrir les besoins qui se sont exprimés. Il restait donc un reliquat. Nous avons indiqué au mois de mars que nous allions continuer à discuter avec les ministres pour obtenir ce que les administrateurs appellent de leurs vœux, c'est-à-dire un enrichissement de notre boîte à outils pour disposer d'une pluralité de leviers qui, de fait, ne seront pas que les MAEC et les CAB.

Nous avons obtenu un accord du ministère de l'Agriculture pour que nous utilisions, sur cette enveloppe qui a été initialement prévue MAEC-CAB, 7,5 M€ pour financer des agroéquipements qui seront, pour ce qui concerne par exemple la région Centre-Val de Loire, abondés avec des fonds européens. Les groupes 30000 permettent de faire de l'animation ; certains territoires y sont très attachés. Puis, il y a les actions sur la structuration des filières. J'ai la conviction qu'il faut que nous construisions des filières économiquement rentables et durables avec des cultures « bas intrants » pour arriver à reconquérir la qualité sur les bassins les plus fragiles.

Ces 7,5 M€ vont être pris sur l'enveloppe qui a été initialement prévue CAB-MAEC.

Du côté du ministre de la Transition écologique, nous avons obtenu un accord à hauteur également de 7,5 M€ de sorte que l'effort soit partagé pour expérimenter des PSE et de l'animation, tout cela par une moindre dépense qui sera consentie par le ministère de la transition écologique (MTE) à l'agence. Le budget de l'agence sera donc « exonéré » de 7,5 M€.

Il reste 8,4 M€ que nous vous proposons d'utiliser pour abonder les MAEC en relevant le taux d'aide à un plafond maximum de 75 %. Ce ne sera pas utilisé partout – cela va sans dire – parce que cela n'aurait pas de sens. Cela permettra de donner aux DRAAF et aux délégations territoriales de l'agence un peu de souplesse pour adapter le taux d'aide et peut-être emporter la décision là où les MAEC seraient considérées comme insuffisamment attractives.

Je brosse à larges traits mais je vais donner tout de suite la parole à M. Albert que je remercie pour son investissement patient et constructif.

M. ALBERT :

Je veux juste dire deux mots sur notre conversation de tout à l'heure. L'agence a déjà payé des premiers acomptes à l'attestation de commencement de travaux. Nous pouvons nous remémorer ces moments que nous avons eus. Puis, sur la partie de trésorerie qui a été ponctionnée, nous avons maintenant les collectivités qui paient par acompte. Nous pouvons avoir un effet boomerang sur notre trésorerie demain puisque les collectivités ont cette optique qu'avaient les entreprises par le passé.

Je vous rejoins, Mme la Préfète, sur le travail que nous avons mené auprès du ministère avec cette avancée. C'est un bon compromis pour tous. Je veux juste vous dire qu'il y a eu quelques réajustements. Nous avons, pour Centre-Val de Loire, un besoin estimé un peu moindre depuis notre réunion du 14 mars, puis une petite hausse sur la Normandie. Tout cela s'équilibre quasiment dans les chiffres parce que c'est très peu.

Vous avez rappelé, sur le CA du 14 mars, les 13,2 M€ de la CAB et les 25,3 M€ des MAEC. C'est ce qui avait été voté par le conseil d'administration. Puis, il y a eu la discussion sur ce reliquat de 15,9 M€. Effectivement, 7,5 M€ seront mis dans les PSE animation et 7,5 M€ pour l'investissement et le dispositif Ecophyto.

Puis, nous avons le redéploiement des 8,4 M€ avec la fongibilité qui avait été demandée à 100 %.

Sur la répartition des 7,5 M€, 2,5 M€ manquaient sur les animations et les programmes d'action agricole. Nous l'avons bien fait remarquer à la commission Programme.

Ensuite, nous avons 5 M€ pour les projets de paiements pour services environnementaux (PSE). Nous allons discuter au mois de juin sur les priorités à mettre en œuvre. Vous vous souvenez que nous n'avons pas du tout de crédit ouvert sur 2025. Cette solution de la délibération va nous permettre d'opter pour des PSE dès 2025, ce qui n'est pas neutre dans la partie de financement que nous pourrions avoir demain sur ces PSE et d'actions que nous pourrions mener nous-mêmes sur notre territoire.

Vous avez ensuite la répartition par région des 7,5 M€ pour les investissements et les dispositifs Ecophyto. Là, vous avez des investissements productifs qui sont à hauteur de 5,3 M€ et les groupes 30000 à hauteur de 1.250.000 €. Ensuite, vous avez 930 k€ pour la partie Ecophyto.

Ensuite, vous avez le redéploiement des 8,4 M€ pour les MAEC, avec la répartition par région. Vous avez la décision du 14 mars 2025 qui permet de passer de 25 M€ à 33 M€ sur la partie des MAEC. Cela ne va probablement pas suffire dans certaines régions mais dans d'autres, cela va permettre d'avoir des fonds européens supplémentaires pour les autres années 2026-2027, ce qui ne sera pas neutre pour les régions.

En termes de répartition, nous avons 7,5 M€ supplémentaires pour l'animation, 8,4 M€ supplémentaires pour les MAEC, ce qui fait beaucoup moins sur la CAB. Pour le plan stratégique national (PSN) dans son ensemble, nous avons prévu environ 40 M€ sur 2026 et 2027. Pour la CAB, je ne suis pas sûr que nous ayons des conversions qui soient à cette hauteur. Cela garantit un peu l'avenir par rapport à l'enveloppe prévisionnelle pour les autres années.

Ensuite, nous avons 5,3 M€ sur le matériel, 5 M€ sur les PSE et 2,2 M€ sur l'Ecophyto, ce qui fait un total de 71 M€. Cela nous permet d'avoir 7,5 M€ de plus sur l'agence.

Je trouve que c'est un accord qui permet à chacun de s'y retrouver un peu. Cette solution qui nous est proposée semble acceptable par rapport à celle de l'an dernier qui était un prêt à 0 % sur un an, qui n'était pas du tout à la hauteur de nos ambitions.

M. DEGUET :

Je vais plutôt m'adresser à Mme la Préfète. La première chose, c'est que vous avez mentionné le vote du CA du 14 mars. Je vous rappelle que non seulement le CA a voté l'abondement des besoins de 38,5 M€ mais en même temps, il a refusé explicitement – je pense à l'unanimité – la perspective de dépenser sur les MAEC en changeant le taux de subventionnement par l'agence, en fonction d'un argument qui est développé et qui est maintenant largement partagé, qui est que lorsqu'on change les taux de financement, cela signifie tout simplement qu'on prélève moins sur la part européenne. Par conséquent, on délivre autant de sommes pour d'autres politiques qui vont être utilisées ailleurs et qui n'ont plus rien à voir avec les engagements qui ont été portés par l'agence.

Je veux signaler que nous avons voté des éléments tout à fait précis là-dessus, sur le fait que non, ce n'était pas admissible. Nous y reviendrons quand nous regarderons la délibération que vous nous proposez mais nous la faire rentrer par la fenêtre maintenant, je trouve que c'est un peu gênant.

La deuxième chose que je voulais vous signaler, c'est que le ministère de l'Environnement manifestement, comme il voit que le prélèvement qu'exerce sur nous le ministère de l'Agriculture est un peu élevé, nous libère de 7,5 M€. Je voudrais savoir où il les prend. Qu'est-ce qui fait que le ministère de l'Environnement peut, tout d'un coup, arriver à dégager 7,5 M€ pour une agence ? Je trouve cela tout à fait extraordinaire. Y en a-t-il d'autres ? S'il y en avait d'autres, nous pourrions peut-être aller les chercher tout de suite. Ce serait plus simple et nous y gagnerions un peu de temps.

Ma troisième remarque porte sur l'utilisation du mot « reliquat » que je trouve stupéfiante. Nous avons programmé 54,4 M€ de dépenses. Il n'y a pas de besoin à hauteur de ces 54,4 M€ dans la politique que nous avons définie qui est le soutien aux CAB et MAEC. Je ne parle même pas ici du débat sur la fongibilité qui a été votée par le CA. Cela a été voté effectivement. Nous acceptons plus de fongibilité. Cela peut se discuter mais en tout cas, les 38,5 M€ étaient bien sur deux lignes que nous avions prévues.

Quand dans un budget de l'agence on n'a pas réussi à dépenser sur ces deux lignes-là, on ne considère pas qu'il y a une petite cagnotte dans un coin. On dit qu'on ne les dépensera pas. Honnêtement, je pense que l'agence sait comment dépenser ce qui reste. Nous avons des endroits où l'on n'aura jamais assez de moyens pour finir l'année et que probablement, on va anticiper dès cette année quasiment la moitié des ressources de l'année d'après.

L'idée que l'on puisse se poser la question d'avoir un reliquat alors que nous sommes dans la situation où nous sommes, il y a quelque chose d'un peu inconvenant. On n'est pas sur du reliquat, sauf si l'on est tenu par un engagement, dont j'ai l'impression que le conseil d'administration n'a jamais tenu. Il se trouve que nous découvrons au fur et à mesure – je ne crois pas que nous l'ayons déjà voté – un certain nombre d'engagements qui auraient été pris entre deux ministères. Nous nous retrouvons avec des agences qui doivent appliquer les résultats d'engagements qui ont été pris auprès des ministères.

J'ai demandé, lors de la commission des aides hier, que l'on nous dise de façon précise de quoi il s'agit. Quel est cet accord ? Sur quelle somme porte-t-il ? Ces sommes sont réparties de quelle manière et sur quelles années ? Je veux rappeler à tout le monde qu'en 2024, nous avons réussi à faire baisser la note de 10 M€ à la condition expresse que nous les remettions sur 2025. Il semble que nous soyons en train de travailler sur des engagements qui font que de toute façon, il n'y a rien à y mettre et que nous devons les dépenser.

Mes questions sont les suivantes : quel est cet accord ? De quelle somme s'agit-il précisément année par année ? Quelle répartition a été décidée – je ne sais pas par quel ministère – entre les différentes agences ? Que nous sachions un petit peu ce qui nous attend. Si j'ai bien compris, il y a environ 50 M€ qui nous attendent encore pour l'année suivante. Je ne sais plus comment cela se passe ensuite. C'est bien que nous commençons à le savoir et que nous sachions où nous allons.

Tout cela étant un peu liminaire, je reviendrai ensuite, si vous le voulez, sur la délibération elle-même.

Mme la Présidente :

A ma connaissance, l'augmentation des taux a été discutée en commission Programme mais pas votée. Je n'ai pas le souvenir que cela a fait l'objet d'un vote en conseil d'administration. Tout cela s'était passé avant l'accord global que nous avons réussi à trouver. C'est un accord qui, certes, ne vous satisfait pas mais qui, je vous assure, nous a demandé beaucoup d'énergie pour progresser parce que les PSE, au début, c'était totalement non et les agroéquipements aussi.

Sur le Feader, je laisse Mme Jorissen préciser un peu les choses sur le fond.

Mme JORISSEN :

Le Feader qui va être libéré reste dans le PSN et doit être, selon la règle de non-régression, utilisé sur des mesures en faveur de l'environnement. Les règles de comptabilisation de la maquette sont scrupuleusement scrutées par la Commission européenne. Nous avons un volant de Feader à dépenser sur des mesures favorables à l'environnement. Tout cela est calculé année par année et surtout en pluriannuel. Il y a donc une notion de pluri annualité que nous ne pouvons pas appréhender aujourd'hui. Je peux néanmoins vous assurer que ce Feader n'est pas dépensé sur d'autres mesures de Feader qui ne seraient pas en faveur de l'environnement. C'est dans les règles de construction du PSN.

Mme la Présidente :

Où le ministère de la Transition écologique trouve-t-il les 7,5 M€ ? Tout cela devra être rediscuté lors de la conférence de l'eau sur la structuration des financements des agences mais je pense que nous avons marqué des points en montrant que nous avons besoin d'outils diversifiés et que nous n'étions pas forcément les mieux dotés du pays pour faire face à cette diversification de nos outils pour essayer de maximiser notre efficacité.

D'ailleurs, les PSE, j'y crois mais il n'est pas certain que cela marche. En même temps, cela vaut le coup d'essayer pour voir si cela produit des effets satisfaisants.

Où est-ce qu'il trouve les 7,5 M€ ? Ils sont en train d'y travailler comme on l'a dit tout à l'heure. Une loi de finances permettra de cranter les choses.

Par ailleurs, ne croyez pas qu'il soit facile d'obtenir ce type d'accord. Vous pouvez trouver cela indigne, insuffisant, scandaleux, etc. mais ce n'est pas facile.

Vous avez raison, on pourrait dire que ce n'est pas un reliquat. Vous avez raison sur les termes. Nous avons trop programmé. Il y a une moindre demande. Cela dégage une disponibilité financière que nous remettons dans le grand pot autour de ce même objectif : comment on aide l'agriculture et l'évolution des pratiques culturelles et comment reconquérir la qualité ou pour être plus économe aussi.

Je rappelle également que les règles du 12^e programme sont plus strictes. C'est ainsi que nous l'avons décidé ensemble. Si elles avaient été moins strictes, nous n'aurions peut-être pas eu cette disponibilité pour faire autre chose et pour diversifier notre boîte à outils.

M. ALBERT :

Nous avons bien voté en commission Programme, à l'unanimité, une contrepartie à 100 % sur les bassins versants. Toutefois, cela n'a pas du tout été proposé au conseil d'administration. Nous étions restés sur l'enveloppe qui était allouée, certes avec une fongibilité de 10 M€ mais toujours avec une contrepartie à 50 %. J'avais d'ailleurs indiqué que ce serait dommage d'avoir des fonds européens qui restent à la fin du PSN en 2027 et qui soient redonnés à l'Europe alors que nous aurions utilisé des fonds d'agence pour agir. Je pense que tout le monde l'a souligné et n'a pas accepté ces 100 % par la suite.

Cependant, il peut y avoir des difficultés pour les MAEC à ne pas avoir assez de crédits FEADER sur les régions pour financer du PSN jusqu'à la fin du programme. C'est une réalité en Aquitaine. Cela peut être inquiétant.

J'attire également l'attention sur le fait que sur la CAB, nous avons énormément de fonds européens qui restent sur des régions. Il ne faudrait pas qu'ils soient sous-utilisés et que nous arrivions à avoir des fonds qui restent.

Il faut y travailler sur les années qui viennent (2026-2027). En 2026, il est prévu dans le PSN 3 M€ pour les MAEC et 40 M€ pour la CAB. Il est prévu, pour 2027, 2 M€ pour les MAEC et 41 M€ pour la CAB. Nous sommes loin des montants qui étaient demandés auparavant par rapport aux MAEC.

Par ailleurs, nous avons beaucoup d'agriculteurs qui étaient en CAB, qui ont fini, qui n'ont pas eu le maintien et qui se retrouvent dans les MAEC aujourd'hui. Si nous n'avions pas fait cette fongibilité, nous aurions eu des soucis pour alimenter tout le monde. Il y a une partie des gens qui étaient en CAB auparavant et qui viennent en MAEC pour avoir des volumes complémentaires et continuer dans la bonne pratique de la qualité de l'eau.

Tout cela donne toute sa hauteur à la délibération. J'ai même entendu dire que le président du comité de bassin essayait de trouver des solutions avec le ministère en termes de péréquation avec les agences, qu'il y aurait une piste pour avoir 7,5 M€. Elle a le mérite d'exister. Je vais rendre à César ce qui est à César. Aujourd'hui, le président du comité de bassin, mais aussi Mme la Préfète et M. le Directeur ont fait influence auprès du ministère pour arriver à ce résultat. Je pense qu'il faut rendre hommage à cela.

M. LAMOTTE :

C'est simplement pour faire un lien avec les propos de la ministre qui a parlé hier de rééquilibrage entre les agences. Les 7,5 M€ ne sont pas de l'argent magique mais correspondent à l'engagement que la ministre a pris hier compte tenu des éléments qui ont été documentés depuis deux ans sur le fait qu'il y avait une iniquité de traitement qui appelait une correction. Maintenant, il faut que nous trouvions le canal pour le mettre en œuvre. Les 7,5 M€ sont la traduction directe de cela.

Par ailleurs, Mme la Préfète indiquait que les conditions de sélectivité – et c'est tout à l'honneur de l'agence de l'eau – ont été renforcées. Cela fait qu'aujourd'hui, il y a une difficulté à aller à hauteur des montants qui sont appelés auprès de l'agence pour l'équilibre du deuxième pilier de la PAC.

Cela emporte aussi une conséquence, c'est de pouvoir retravailler pour les années prochaines (2026-2027) pour que les MAEC plus sélectives que vous avez rendues éligibles soient souscrites par les agriculteurs. Cela nécessite de renforcer l'animation, en lien avec la politique sur les captages et la feuille de route qui a été annoncée par la ministre. Il s'agit de faire en sorte que nous arrivions réellement à être des ambassadeurs de ces MAEC qui sont porteuses de changement, qu'elles soient souscrites et que nous arrivions à réconcilier la contribution de l'agence au financement de la PAC et les priorités du 12^e programme de l'agence de l'eau.

M. OBLED :

M. Deguet demandait hier qu'on lui apporte quelques informations. C'est dans le courrier de Christophe Béchu et Sarah El Haïry de janvier 2024 que la répartition et la demande d'engager 90 % en 2023-2024 ont été faites. En traduction de ce courrier et de cette demande, il y a eu des votes du conseil d'administration.

Effectivement, l'effort n'est pas le même selon le bassin. Il est de 250 M€ sur l'ensemble du programme pour Loire-Bretagne, 150 M€ pour Adour-Garonne, 20 M€ pour Artois-Picardie, 60 M€ pour Rhin-Meuse, 170 M€ pour RMC et 180 M€ pour Seine-Normandie. Nous allons vous envoyer tout cela pour que vous ayez les chiffres. Par les capacités contributives des uns et des autres et rapporté au programme, il est évident que cela coûte plus à Loire-Bretagne. C'est ce que la ministre rappelait hier.

La ministre indiquait également hier – je le dis avec mes termes – que l'agence est opérateur de la PAC pour son objet social qui est l'eau. Elle précisait que si nous devons utiliser les MAEC, CAB, etc., c'était pour l'eau. Le propos de Mme Jorissen tout à l'heure est important. Ce qui est proposé permet de respecter les zonages et la priorisation qui a été décidée par les instances. Cela permet

aussi au DRAAF de faire des choses que nous appelions tous de nos vœux, notamment le maintien de l'élevage au-delà des zones que nous avons ciblées. Ainsi, chacun peut faire quelque chose qui va contribuer de manière globale à l'environnement, nous en étant prioritaires sur les aires de captage, donc raccord avec la feuille de route « captages » qui va être déclinée.

Le travail s'engage dès maintenant sur comment on fait pour améliorer les dispositifs en place pour qu'ils soient choisis par les agriculteurs et pour que nous ayons un effet plus fort, tout en tenant compte de la sélectivité des zonages.

M. DEGUET :

Soyons clairs, chaque fois qu'il y a eu des démarches, nous rendions hommage à ces démarches et nous les apprécions à leur juste valeur. Nous ne les minimisons pas. Ce sur quoi nous intervenons, c'est sur le cadre général dans lequel tout le monde se débat, vous comme nous. J'entends qu'il y en a qui sont CAB et d'autres qui sont MAEC. De toute façon, à la fin, on finit par les mélanger. En plus, quand on ne les a pas dépensés, on considère que c'est du reliquat. En l'occurrence, on est engagé à hauteur de 43 M€ par la lettre d'une ministre. Nous n'avons pas de décision.

Je veux néanmoins que tout le monde soit conscient que ce sont 43 M€ sur un budget de 450 M€. Et encore, dans ce qui va être consacré réellement à des paiements, ce sera moins. C'est donc plus de 10 % du budget de l'agence qui passent de ce côté-là et qui sont préemptés d'une certaine manière. Ce cadre pose réellement un problème. Il faut regarder les ordres de grandeur. Sur 2024 et 2025, l'agence a versé au PSN de l'ordre de 120 M€.

Deuxièmement, j'entends qu'on discute sur la façon d'adapter le PSN. Tout le monde reconnaît ici que nous avons eu un vrai problème sur les MAEC, qui est lié à la suppression de la MAB (maintien à l'agriculture biologique), surtout le deuxième pilier. J'entends dire que dans la révision de mi-parcours, on recommencera peut-être à autoriser des MAB. Je rappelle que s'il n'y a plus de MAB, c'est parce que le gouvernement français a décidé que l'on ne faisait plus. Ce n'est pas une règle européenne.

Ainsi, on a récupéré comme effet induit, un peu pervers par ailleurs, une inégalité absolue entre les gens qui sont renseignés et ceux qui ne le sont pas. Nous avons vu cela sur les régions. Bref, on a organisé quelque chose qui a créé de la panique. On va peut-être revenir sur le maintien à l'agriculture biologique.

Je n'ai pas consulté tous les membres du collège mais si l'on nous demandait si nous étions d'accord pour mettre la contrepartie nationale sur de la MAB, nous serions favorables. Toutefois, ce n'est pas ce qui se passe en ce moment. On n'est pas en train de négocier ces éléments. En plus, on nous demande d'augmenter le taux pour faire autre chose.

J'espère que le deuxième pilier, c'est pour des mesures environnementales. Cependant, si elles n'ont pas toutes été retenues au niveau de l'eau, c'est qu'il y avait probablement des raisons. Si elles sont utilisées ailleurs, j'entends que cela préservera l'environnement mais ce sera quand même en dehors de ce que les agences de l'eau demandent.

D'abord, l'augmentation des taux conduit réellement à une différence d'orientation. Ensuite, la ponction du PSN a été extrêmement énorme et nous l'avons acceptée sous la pression en 2024. Nous payons en 2025 tout ce que nous n'avons pas pu dépenser en 2024 mais tout le monde le sait maintenant. Nous en avons rediscuté à Limoges. Nous savons qu'en 2025, comme il y a une nouvelle ponction, non seulement nous ne rattraperons pas ce que nous n'avons pas fait en 2024 mais que nous allons en accumuler d'autres en 2025. On est donc en train de se charger de dettes jusqu'à la fin du 12^e programme.

Il y a bien une question dont il faut sortir. Je ne vois pas comment nous pourrions en sortir en gardant un boulet de l'ordre de 40 M€ par an.

Mme la Présidente :

C'est un point de vue intéressant qui nourrira les débats de la conférence de l'eau.

Mme BERNARD :

Je voudrais réagir aux expressions de M. Deguet. Certes, tout cela est compliqué. Nous sommes dans les discussions sur le re maquettage, notamment moi eu égard à mon mandat national. Il n'est aucunement question du maintien. Je voudrais vraiment le souligner. Je ne sais pas où M. Deguet a entendu cela. Il en a été question sur les reliquats du RDR3. Les régions étaient demandeuses parce que cela nous permettait d'aller chercher les reliquats. Nous n'avons rien partagé avec l'Etat là-dessus. Nous avons bien partagé avec le commissaire européen parce que là, c'était un accord européen qu'il nous fallait. En fait, ce n'est pas jouable. Nous verrons à la consultation quand le re maquettage va sortir. Nous constaterons tous ensemble. Il y a des mesures en faveur de la bio qui vont être intéressantes. En tout cas, il n'y a aucunement l'idée de garder le maintien pour le RDR4.

M. ALBERT :

Cela fait deux ans qu'on n'a pas renouvelé les MAEC directement sur cinq ans. Nous avons ce retard. C'est pour cela aussi que nous avons eu des enveloppes très importantes sur 2023-2024. Les deux années d'avant (2021-2022), on les a financées sur une année. Nous n'avions fait que du prolongement. Des échéances de contrats énormes sont arrivées en 2024. De fait, nous avons repoussé l'échéance parce que la nouvelle PAC n'était pas déterminée. C'est un élément qu'il faut prendre en compte.

Ensuite, la filière CAB rencontre aujourd'hui des soucis. Il ne faut pas non plus que nous ayons beaucoup plus d'agriculteurs qui soient en CAB et que les marchés s'effondrent. Il faut trouver les marchés et que cela maintienne l'agriculture biologique. A un moment donné, si les gens n'arrivent pas à en vivre, ils trouvent autre chose.

Puis, il y a un fort soutien à l'élevage. Quand on a 47 % de MAEC sur l'élevage, ce n'est pas neutre. En revanche, l'élevage n'était pas bio. Il était en conventionnel et souvent à l'herbe. Il faut prendre en compte tout cela.

M. DEGUET :

Mme la Préfète, pour des questions de principe, je souhaite déposer un amendement à la délibération. Cet amendement vise à supprimer l'article 5 qui permet de passer les taux à 75 % au lieu de 50 % du fait que cela enlève totalement la maîtrise de l'agence sur l'utilisation de l'argent que nous touchons des redevances. Par conséquent, c'est de l'ordre du financement pur pour faire autre chose, ce qui ne correspond pas du tout au principe de l'eau paie l'eau.

Je vous demande donc de faire voter de façon séparée en amendement la suppression de l'article 5. Tout le reste, je vais le laisser parce que des négociations ont été faites. Nous les prendrons en compte et nous verrons ce que cela donne.

J'ai entendu M. Albert qui disait que ce n'était pas vrai qu'au CA, nous avons voté contre ces choses. Nous l'avons dit de façon extrêmement précise mais peu importe, je ne veux pas le contester. Faisons l'essai ici. J'ai envie de savoir qui est favorable à ce genre d'opération.

Je vous propose donc de mettre au vote l'amendement « suppression de l'article 5 ». Ensuite, nous pourrions voter la délibération amendée ou non.

Mme la Présidente :

Je ne vois pas comment je peux vous refuser un amendement, M. Deguet. C'est la démocratie. Je voudrais néanmoins dire avec force que l'accord que nous avons trouvé est un accord global, c'est-à-dire : ce sont les trois ou rien. Je vais donc mettre au vote votre proposition d'amendement en disant que je vote contre parce que sinon, cela met tout notre accord par terre.

Maintenant que j'ai fait cette explication de vote pour les services de l'Etat que je remercie de voter dans le même sens, je mets au vote votre amendement.

M. ALBERT :

Cet amendement remet directement en cause les enveloppes qui ont été présentées. Nous étions, à un moment donné, sur une proposition à 100 %. Nous étions à 50 %. Là, nous passons à 75 % uniquement pour l'année 2025. C'est bien précisé dans la délibération. Je ne voudrais pas que nous perdions 7,5 M€ parce que nous aurions fait un amendement qui remettrait tout en cause.

M. NOYAU :

L'amendement de M. Deguet va dans le sens que nous avons souhaité au départ. Sauf que là, quelles sont les conséquences ? Concrètement, si nous votons l'amendement et que nous redescendons à 50-50, il va nous manquer 7,5 M€. Je suis sensible à la proposition de M. Deguet mais le consensus fait que je ne vais pas voter son amendement.

Mme la Présidente :

Je rappelle, M. Noyau, que si vous ramenez à 50 %, cela veut dire : pas de PSE, pas d'agroéquipements. C'est aussi simple que cela. C'est l'accord que nous avons trouvé. Cela étant, nous pouvons mettre aux voix l'amendement de M. Deguet.

M. DEGUET :

J'entends que nous sommes sur un donnant-donnant mais j'indique que dans le donnant-donnant, il y a quelque chose qui coûte cher. Ce changement de taux coûte cher. Qu'est-ce qui se passe si l'on ne fait pas de changement de taux ? On n'économise pas 8,4 M€ qui sont produits par l'augmentation de pourcentage sur les MAEC. Ils ne sont pas dépensés. S'il y a un accord quelconque, je ne vois pas ce qu'on a de contraignant par rapport à cela. Tout ce que je vois d'à peu près pire, c'est que nous avons 8,4 M€ à mettre dans le budget.

Bien entendu, si nous avons des mesures de rétorsion de la part de tous les gens avec qui vous aviez négocié et qu'ils disent que cela n'est vraiment pas possible, nous aurons une situation un peu compliquée. Néanmoins, je ne veux pas croire que nos relations avec les ministères soient de l'ordre du marchandage.

Mme la Présidente :

Ce n'est pas ainsi que cela se passe. Il se trouve que nous avons obtenu des ouvertures que personne ne nous avait accordées jusqu'à présent, qui nous étaient continuellement refusées. Il est normal que dans un accord, chacun fasse un pas.

M. OBLED :

Il y a ce qui prévalait avant. Puis, il y a ce qui est permis grâce à l'accord et l'avenir. En gros, si aujourd'hui l'article 5 est enlevé, c'est tout l'accord qui tombe. Cela veut dire plus de possibilité de rediscuter dans les mêmes termes les années à venir, ce qui serait embarrassant pour l'agence, pour le bassin et pour l'eau. C'est un package qui n'est certainement pas satisfaisant pour personne. Toutefois, c'est le résultat d'un compromis qui a été arraché de très haute lutte.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix l'amendement proposé par M. Deguet pour la suppression de l'article 5 qui vise à abonder les MAEC dans les règles du 12^e programme en les portant au taux maximum de 75 %.

- *Avenant à la délibération 2025-29 du 25 avril 2025 qui sera mise au vote de ce conseil d'administration : suppression de l'article 5 du projet de délibération : « porter à titre dérogatoire, à la fiche action AGR_2 le taux de cofinancement maximal des MAEC à 75 % pour la campagne 2025 ».*
- **Avenant non adopté (6 voix pour, 1 abstention, 23 voix contre).**

Mme la Présidente :

Ensuite, je mets au vote la délibération telle qu'elle a été proposée.

- *Contribution de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au financement des mesures du Plan stratégique national (PSN) en 2025 et autres dispositifs agricoles du 12^e programme (L18).*
- **Adoptée à la majorité (23 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-29 du 25 avril 2025.

Mme la Présidente :

Je vous remercie. Je pense que toutes les questions qui ont été abordées à l'occasion de cette délibération montrent qu'il faut que nous structurions nos arguments pour la conférence de l'eau sur la gouvernance, sur les moyens financiers, etc. Je remercie M. Albert, Mme Schaepelynck, le directeur général de l'agence et ses équipes, ainsi que M. Morard et tous les participants. Je vous dis à bientôt. Le prochain conseil se tiendra en juin.

M. OBLED :

Si vous me permettez, Mme la Présidente, de mentionner Bernadette, Emeline, Marie, puis d'autres que j'oublie, qui ont préparé ce sujet qui n'est pas toujours simple du PSN.

La séance est levée à 12h30.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le vendredi 25 avril 2025

(à 15 h 00 en visioconférence)

Membres et assistants de droit

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile
Visio	P	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	
Visio	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
Visio	P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ	Mme HAAS Betsabée (à partir de 16h)
Visio	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	
Visio	A	M. BRULE Hervé R. par M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	
Visio	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme CARRE Véronique		
Visio	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
Visio	P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ	Départ à 16h
Visio	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	
Visio	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme JANIN Claire	SIGNÉ	

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
Visio	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
Excusé	A	M. FAURIEL Olivier		
Visio	A	M. FISSE Eric R. par Mme MESTRES Aurélie	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GALLIEN Cécile		
Visio	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
Visio	P	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle	SIGNÉ	
Visio	A	Mme GOUACHE Florence R. par M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ	
Visio	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	Départ à 16h
Visio	P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine Mme CARRE Véronique
	A	Mme LAMOUR Marguerite		
	A	M. LE MAIGNAN Gilbert		
Visio	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
Visio	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
Visio	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	

		NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	
Visio	A	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par Mme LE PORT Oriane	SIGNÉ	M. FAURIEL Olivier
Visio	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
Visio	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
Visio	P	M. SOULABAILLE Yann	SIGNÉ	
	A	M. VALLEE Mickaël		
	A	M. VAN DE MAELE Philippe		

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	32

Quorum 18

Présents (*hors représentations et pouvoirs*) : 22

Représentés : 5

Pouvoirs donnés : 4+1

Absents : 12+1

		ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
Visio	P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ
	A	M. DINGREMONT Benoît	
Visio	A	Mme FIOLET Emeline R. par Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
Visio	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
Visio	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le vendredi 25 avril 2025

(à 15 h 00 en visioconférence)

Participe également

		NOM	ÉMARGEMENT
Visio	P	M. WALCH Laurent	SIGNÉ

Agence

		NOM	ÉMARGEMENT
Présente	P	Mme BLANQUART Stéphanie	SIGNÉ
Présente	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
Présente	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ

		NOM	ÉMARGEMENT
Visio	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
Présente	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
Visio	P	M. DUGRAIN Bertrand	
Présent	P	M. GILLE Charles	SIGNÉ
Présente	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
Présente	P	Mme PEZET Emilie	SIGNÉ
Visio	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
Présente	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
Présente	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ